

Tirage au sort de bons d'achat

Par **jejedu67**, le **02/03/2019** à **17:04**

Bonjour,

Je souhaite connaître le minimum des précautions à prendre pour un tirage au sort légal de bons d'achat de 150 euros chez une grande enseigne. A moins que ce genre de gains soit interdit ?

Et surtout, comment faire un tirage au sort légal sans déboursier des centaines d'euros ?

Merci d'avance